

INFORMATIONS ET DIRECTIVES CONCERNANT L'INSCRIPTION EN BACHELOR**Ouverture des inscriptions en ligne le mardi 3 janvier 2023 dès 14h00**

Le document « Information aux candidat-e-s aux formations Bachelor des filières du domaine Santé de la HES-SO Ergothérapie, Nutrition et diététique, Ostéopathie, Physiothérapie, Sage-femme (voie initiale et voie seconde), Soins infirmiers, Technique en radiologie médicale » est un document émis par le Conseil de domaine Santé de la HES-SO - https://www.hesge.ch/heds/sites/default/files/documents/FormationBase/Admission/2023-2024/informations_candidat-es_sante_2023.pdf

Veillez en prendre connaissance avant votre inscription.

A Genève, vous pouvez vous inscrire pour les filières : Physiothérapie, Nutrition et diététique, Sage-femme, Soins infirmiers et Technique en radiologie médicale.

Pour une admission en septembre 2023, les dossiers complets doivent être enregistrés au plus tard le :

Vendredi 17 février 2023, 12h pour les filières régulées (Physiothérapie, Nutrition et diététique et Sage-femme)

Mercredi 31 mai 2023, 12h pour les filières non-régulées (Soins infirmiers et Technique en radiologie médicale)

Votre inscription ne sera prise en compte que si :

- elle est accompagnée de toutes les pièces demandées
- la finance d'inscription, non remboursable, a été réglée

L'envoi de votre dossier d'inscription par e-mail ou en version papier n'est pas recevable, seule l'inscription en ligne fait foi !

Informations sur le suivi du dossier

Un accusé de réception automatique est envoyé par courrier électronique dès la validation de votre formulaire d'inscription. Ce dernier atteste du bon déroulement des étapes d'inscription et doit être conservé comme preuve par la ou le candidat-e. Il ne valide pas que le dossier est complet ni que les pièces envoyées soient conformes à ce stade. En cas de non réception de ce message (**veuillez bien vérifier dans vos spams si vous ne l'avez pas reçu dans votre boîte générale**), nous vous invitons à en informer le service des admissions par e-mail.

Pour les inscriptions dans les filières régulées (Nutrition et diététique, Physiothérapie et Sage-femme), les épreuves de régulations se dérouleront en ligne entre **le 11 et le 21 avril 2023**. Les convocations seront envoyées par la HES-SO **par courrier et par e-mail mi-mars 2023** aux adresses fournies lors de l'inscription.

Pour les inscriptions dans la filière Soins infirmiers et Technique en radiologie médicale, les décisions d'admission ainsi que les instructions pour la suite de la procédure d'admission parviendront aux candidat-e-s entre **fin avril et début juin 2023 par courriel**.

Les immatriculations se dérouleront durant l'été 2023 sur rendez-vous en présentiel. Tous les candidats admis seront obligatoirement convoqués pendant l'été 2023.

Pour les documents qui ne sont pas rédigés en français, allemand, anglais ou italien, une traduction authentifiée des documents (diplômes et relevés de notes) est demandée. Les évaluations des titres étrangers sont réalisées sur la base de la liste établie par Swissuniversities en prenant en compte les conditions d'admission pour l'ensemble des cantons de la HES-SO : <https://www.swissuniversities.ch/fr/themes/etudes/admission-aux-hautes-ecoles-universitaires/pays>

Les étudiant-e-s doivent jouir d'un état de santé compatible avec la formation et devront se soumettre à **un examen médical** préalable à l'entrée en formation (*article 17 du règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS*). L'admission dans les filières de la santé implique de se soumettre aux exigences en matière **de vaccinations** édictées par les institutions de formation pratique. L'étudiant-e est responsable de s'assurer contre les risques de maladie et d'accident pendant toute la durée de sa formation et de ses périodes de formation pratique, que celles-ci soient effectuées en Suisse ou à l'étranger (*article 19 du règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS*). En cas d'admission, **un extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois** sera requis (*article 4 du règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS*) / https://www.hesge.ch/heds/sites/default/files/documents/FormationBase/Admission/2023-2024/informations_candidat-es_sante_2023.pdf

En cas de non présentation de ces documents ou de non-respect des exigences, l'admission sera refusée.

Nous vous informons que pour pouvoir effectuer leurs stages dans une institution socio-sanitaire, tous les étudiant-e-s doivent produire **une pièce d'identité valable au minimum 2 mois** avant le début des stages. Les étudiant-e-s étrangers et/ou frontaliers sont soumis à une **autorisation de travailler**. Les autorisations de travail ont une durée de validité limitée dans le temps et sont remises contre un émolument. Il est impératif que le permis de séjour (pour les étudiant-e-s résidents à Genève) soit établi et valable deux mois avant le début de la formation et pendant toute la durée de la formation. Faute de quoi l'étudiant-e-s ne pourra accomplir sa formation pratique.

Conditions financières

Les taxes d'études pour les années en **Bachelor** sont de CHF 500.- par semestre. Les contributions aux frais d'études s'élèvent à CHF 150.-/an.

Mesures de sélection supplémentaires concernant les filières régulées de la Haute école de santé de Genève

En conformité avec le Règlement d'admission en Bachelor dans le domaine Santé HES-SO : https://www.hesge.ch/heds/sites/default/files/reglement_admission_bachelor_sante.pdf , article 3, la HEdS-GE applique des mesures de sélection supplémentaires. Seront admis-e-s en priorité les candidat-e-s, répondant aux conditions d'admission, qui disposent d'un titre suisse ou d'une attestation de réussite des modules complémentaires délivrée par un canton suisse. Ces candidat-e-s sont admis-e-s en fonction de leur classement à l'issue des épreuves de régulation organisées par le domaine Santé HES-SO.

Si vous souhaitez déposer une dispense ou d'équivalences pour des enseignements dans l'année Bachelor, veuillez-vous référer au document suivant : https://www.hesge.ch/heds/sites/default/files/documents/FormationBase/Admission/2022-2023/document_demande_dequivalence_modifie.pdf

Une semaine administrative aura lieu du 11 au 15 septembre 2023.

La rentrée académique se fera le lundi 18 septembre 2023.

Attention: Toute information erronée ou remise de document falsifié peut conduire au refus définitif d'admission, à l'annulation de l'immatriculation, respectivement l'exclusion de la HES-SO.

Réf : PM/VN/RL – 13.12.2022

Pièces à fournir scannées en format PDF:

- 1 photo couleur **format passeport** récente sur fond uni (gris clair ou bleu très clair) (format jpg d'au minimum 400 ko)
- Curriculum vitae à **jour** et en français, maximum 1 page A4
- Diplôme secondaire et/ou tertiaire

Pour les titres suisses : Maturité, Diplôme ES et Diplômes universitaires

Pour les titres français : le diplôme ainsi que le relevé de notes du Baccalauréat et vos diplômes du niveau tertiaire (si vous avez été à l'université)

Pour les autres titres étrangers : le diplôme ainsi que les relevés de notes des 3 dernières années de formation secondaire II et du niveau tertiaire (si vous avez été à l'université). Ces documents doivent tous être des copies certifiées conformes. Veuillez vous référer à *Swissuniversities* pour les conditions d'admission selon le pays où vous avez effectué votre formation afin de fournir les documents complémentaires si mentionnés (ex : attestation d'une université, examen complémentaire ECUS*)

- Diplôme DELF B2* de français
Obligatoire pour les non-francophones
 - Attestation d'études ou de réussite des Modules complémentaires santé
- OU**
- Attestation de scolarité délivrée par l'ECG, pour les candidat-e-s inscrit-e-s à la Maturité spécialisée santé
 - Pièce d'identité valable recto-verso (carte d'identité ou passeport)
 - Pour les personnes de nationalité étrangère vivant à Genève, une copie du permis de séjour ou d'établissement valable ou une copie de l'ancien permis et l'attestation de demande de renouvellement
 - Justificatif (avis de débit si effectué en ligne) de la finance d'inscription de **CHF 150.-** par filière (ex : Sage-femme **et** Soins infirmiers = CHF 300.-) La taxe d'inscription peut être payée **dès le 3 janvier 2023** Merci de bien vouloir indiquer le **motif du paiement ainsi que la/les filière-s choisie-s.** Cette finance reste acquise à l'Ecole, même en cas d'abandon des formalités ou de non-admission.

Paiement en ligne par le biais de PostFinance E-Payment / PostFinance Card / Visa / Mastercard

Motif : Inscription BSc et Nom de la filière choisie

Paiement par virement bancaire depuis la Suisse :

CCP N° 14-22103-1

Code IBAN : CH37 0900 0000 1402 2103 1

HES-SO Genève - HEdS

Motif : Inscription BSc et Nom de la filière choisie

Paiement par virement bancaire depuis l'étranger :

Virement international en **francs suisses**

Banque Bordier & Cie – Rue de Hollande 16 – CH-1204 Genève,

compte N° GD021000 Clearing : 8767 – swift : BORDCHGG

Code IBAN : CH70 0876 7000 0GD0 2100 0

Motif : Inscription BSc et Nom de la filière choisie

Les frais sont à la charge du donneur d'ordre

Pour les candidat-e-s en procédure d'admission sur dossier (Atelier ASD) :

- En cours (fournir une attestation d'inscription à l'atelier ASD)
- Terminée (fournir le préavis positif de l'ASD)

***Examen complémentaire ECUS et DELF B2** : peuvent être passés et acquis durant la période d'admission (janvier à août). La ou le candidat-e sera placé-e sous réserve de la réussite de ces examens. Ils doivent être réussis avant la rentrée académique de septembre. Le cas échéant, le formulaire d'inscription à l'examen complémentaire ECUS vous sera adressé par nos soins.